

MAIRIE DE SAINT APPOLINARD
42520

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202012-20240109-ARRVOI090124-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/01/2024

Affichage : 09/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ARRÊTÉ CIRCULATION ROUTE DE LIMONNE VOI 090124

ARRETE MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT APPOLINARD

VU le décret n° 57657 du 22 mai 1957 et textes ultérieurs et notamment l'article 98,
VU le Code de la Route,
VU l'ordonnance du 19 décembre 1958 relative à la Police de la Circulation Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU la demande de l'entreprise **CHOLTON Service réseau -69440 CHABANIERE**, représentée **M Quentin PRIVAT (0.77.29.68.91)**, en date du 8 Janvier 2024 pour la Création d'un branchement d'eau potable et d'eaux usées au 153 Route de Limonne
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre des mesures nécessaires à la sécurité sur la voie publique

ARRETE

Article 1/

La circulation sur la Route De Limonne sera alternée du **lundi 22 au vendredi 26 janvier 2024**.

Article 2/

Une signalisation réglementaire par feux tricolores sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3/

Ampliation du présent arrêté sera transmis à l'entreprise **CHOLTON Service Réseau**

Fait à Saint Appolinard le 9 Janvier 2024

Le Maire
Annick FLACHER

